Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20170316-2017-03-16_008-DE
Date de télétransmission : 17/03/2017
Date de réception préfecture : 17/03/2017

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau Communautaire de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 16 mars 2017

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 9 mars 2017 — *Publié le 17 mars 2017*

Nombre de membres du Bureau communautaire: 37
Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de présents participant au vote : 27
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Frédéric FAVERJON
M. Patrick MOREAU	M. José ALMEIDA	M. Didier MARTIN
M. Hervé BRUYERE	M. Nicolas BOURNY	M. Jean-Patrick MASSON
M. Thierry FALCONNET	M. Jean-Michel VERPILLOT	Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Patrick ORSOLA	M. Jean-Louis DUMONT	M. André GERVAIS
M. François NOWOTNY	M. Jean-Claude GIRARD	M. Benoît BORDAT
Mme Florence LUCISANO	M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER
M. Jean DUBUET	M. Pierre PRIBETICH	M. Charles ROZOY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN.

Membres absents :

M. Patrick BAUDEMENT	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Gilbert MENUT	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI.

<u>OBJET</u> : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA)- Contribution au débat public

La Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) est une ligne ferroviaire existante reliant la façade Atlantique (Nantes) à l'Europe rhénane et centrale (Budapest). Sur le territoire national, elle représente l'itinéraire Saint Nazaire – Nantes – Tours – Bourges – Nevers – Chagny – Dijon – Besançon – Mulhouse (cf. carte de situation). Sur ces 1000 km de lignes ferroviaires, seul le tronçon Nevers – Chagny (160 km) n'est pas électrifié.
Un projet de modernisation de cette section est conduit en partenariat entre l'Etat, la Région Bourgogne – Franche-Comté et SNCF Réseau, maître d'ouvrage. Des partenaires techniques tels que la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau sont associés à cette démarche.
Ce projet, estimé à 560 millions d'euros, est inscrit par l'Union Européenne aux Réseaux Trans-Européens de Transport (RTE-T) 2014 – 2020. Les aménagements envisagés consistent à :
- moderniser et électrifier la ligne ferroviaire existante entre Nevers et Chagny,
- créer un raccordement à la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Sud-Est à hauteur de la gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV,
- créer une halte d'interconnexion Trains Express Régionaux (TER) – Trains à Grande Vitesse (TGV) au niveau de cette gare TGV.

Ces aménagements offriraient une transversale Est – Ouest complète et plus performante, tant pour les voyageurs que pour le fret.
Dans son volet voyageurs, la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique permettrait notamment d'optimiser les dessertes TGV Rhin – Rhône et de proposer des correspondances entre TER et TGV au niveau de la gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV.
Dans son volet transport de marchandises, le projet permettrait de disposer d'un axe entièrement électrifié et équipé aux standards de transport international entre Tours et Dijon tout en reliant deux corridors européens majeurs de fret. Cet axe constituerait un itinéraire alternatif de la ceinture parisienne en voie de saturation.

Outre cette double fonctionnalité (voyageurs et fret), le projet répond à de forts enjeux environnementaux. Il contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre à travers le report modal du trafic routier notamment du fret vers le rail et à travers l'électrification de la ligne qui permettrait la circulation de trains plus respectueux de l'environnement.

Par ailleurs, le projet de modernisation de la section Nevers – Chagny figure au sein du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Bourgogne – Franche-Comté 2015-2020 pour un montant de 247,2 millions d'euros, réparti de la façon suivante :
- 22,2 millions d'euros destinés à financer la suite des études (AVP),
- 225 millions d'euros pour une première phase de travaux à définir sur la base de ces études.

La VFCEA fait l'objet d'un débat public qui s'est ouvert le 15 décembre 2016 et se clôturera le 20 mars 2017. A l'issue du débat public, une décision sur la poursuite ou non du projet sera prise par le maître d'ouvrage SNCF Réseau. Ce débat public offre la possibilité aux collectivités concernées et à la population de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet.

Ce projet peut avoir des impacts directs en termes d'accessibilité et de desserte pour notre agglomération (cf. carte des enjeux) :
- Concernant les relations voyageurs grande distance (TGV)
L'électrification de la seule section Chagny – Montchanin et un raccordement à la LGV Sud Est doit permettre aux TGV Strasbourg – Lyon – Méditerranée de se reporter sur la LGV plutôt que sur la ligne classique. Avec ce nouvel itinéraire, les dessertes TGV en gare Dijon Ville pourraient s'étoffer. A titre d'exemple, il existe, aujourd'hui, seulement 2 liaisons par jour à destination de Strasbourg ; des liaisons dont les horaires ne permettent pas de faire un aller-retour sur une journée. Le dossier du débat public indique que Dijon pourrait gagner 2 allers-retours supplémentaires par jour sur ces liaisons métropolitaines hautement stratégiques.

- Concernant les liaisons voyageurs régionales et inter-régionales (TER)
La modernisation et l'électrification de l'ensemble de la section Nevers – Chagny doivent renforcer l'offre TER à destination du Centre de la France (TER Dijon – Tours et Dijon – Orléans).
- Concernant le transport de marchandises
Le centre de triage de Gevrey-Chambertin et le technicentre SNCF de Dijon pourraient se trouver renforcés.

Par ailleurs, le Grand Dijon rappelle que la réalisation de la LGV RR et de ses 3 branches devait placer Dijon au cœur des échanges européens et ainsi rapprocher les grandes régions françaises et européennes de notre capitale régionale. C'est à ce titre que notre collectivité s'est engagée financièrement de manière importante notamment dans la réalisation de la première phase de la branche Est (plus forte contribution des agglomérations concernées soit environ 34,4 millions d'euros). Aujourd'hui, les branches Sud et Ouest de la LGV Rhin – Rhône ont été reportées à un horizon très lointain dans le cadre du rapport Duron. Aussi, la VFCEA pourrait constituer une alternative crédible et une opportunité pour améliorer les liaisons TGV Rhin - Rhône, et renforcer ainsi l'étoile ferroviaire dijonnaise.

Enfin, la capitale régionale s'est lancée dans des projets à rayonnement national voire international (Cité internationale de la gastronomie, Climats des vignobles Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, rénovation du Musée des Beaux Arts...) qui nécessitent une accessibilité digne d'une métropole.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de soutenir** ce projet qui, de par ses fonctionnalités, constitue une alternative crédible à la branche Sud de la LGV Rhin-Rhône, reportée après 2050 dans le cadre de la Commission Mobilité 21,
- **de rappeler** sa détermination à la réalisation de la 2ème phase de la branche Est de la LGV Rhin - Rhône et notamment celle du tronçon Petit-Croix – Lutterbach qui, en complémentarité avec la VFCEA, viendrait renforcer les liaisons Rhin - Rhône,
- **de réaffirmer** son souhait d'amélioration de l'axe ferroviaire Nancy – Dijon qui, en prolongement de la VFCEA, offrira des flux de voyageurs supplémentaires sur les liaisons Nord - Sud,
- **de demander** qu'un phasage du projet soit étudié avec l'inscription en priorité de l'électrification de la section Chagny – Montchanin et d'un raccordement à la LGV Sud - Est,
- **de demander** que du fait de son attractivité et de sa politique culturelle et touristique ambitieuse, l'agglomération Dijonnaise voit ses connexions ferroviaires à destination de métropoles françaises (Strasbourg, Lyon, Marseille, Nancy...) et internationales (Zurich, Francfort...) renforcées et développées,
- **de demander,** plus particulièrement, que des arrêts supplémentaires en gare de Dijon des TGV Strasbourg/Lyon/Marseille soient examinés pour permettre des allers-retours dans la journée en direction de Strasbourg ou du Sud de la France,
- **de demander** qu'en cas de montée en puissance du trafic fret lié à la mise en service de la VFCEA, la réalisation d'un contournement fret ferroviaire de l'agglomération (déjà étudiée) soit engagée,
- **d'autoriser,** Monsieur le Président, à transmettre cet avis à la Commission Particulière du Débat Public en charge de l'organisation du débat public.

SCRUTIN : POUR : 33 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 6 PROCURATION(S)